



COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA BRASQUE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.)

N° de Marché

2	1	S	M	B	T	0	1
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Maître de l'ouvrage :

Commune de Saint Martin de La Brasque

Maître d'œuvre :

Commune de Saint Martin de La Brasque

Objet du marché :

Aménagement du chemin de La Montagne (section haute)

Installation-Signalisation

1- Installation de chantier

Ce prix rémunère au forfait :

- l'amenée, les déplacements éventuels et le repliement du matériel de transport de stockage et de mise en œuvre,
- les fournitures et frais d'installation et de raccordement des locaux de chantier
- les frais d'entretien des lieux,
- les frais de nettoyage permanent des voiries locales empruntées,
- l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et matériaux en excédent, et la remise en état des lieux,
- tous les frais liés à l'implantation des profils courants et bordures à partir des plans d'exécution validés par le maître d'œuvre, y compris toutes les implantations non comprises dans les autres prix du bordereau, la réimplantation des axes sur la plateforme.

Il comprend également la mise en place d'une protection pour la circulation piétonne des riverains.

Soixante-dix pour cent (70) du prix sera réglé à l'entrepreneur une fois les installations de chantier réalisées. Le solde du prix concerné sera réglé après évacuation complète des installations et nettoyage des emplacements.

Le forfait :

2- Signalisation temporaire

Ce prix rémunère au forfait la fourniture, la mise en place et la maintenance de jour comme de nuit du dispositif de signalisation temporaire réglementaire nécessaire à l'exécution du chantier. Les travaux se feront en maintenant l'accès des riverains pour la préparation et l'ensemble des travaux.

Le forfait :

Travaux préparatoires

3- Recherche et protection des réseaux

Ce prix rémunère au forfait la localisation des réseaux enterrés par procédé sans fouille, quelle que soit la technique et permettant d'atteindre une précision en « x y z » de classe A, avec report des réseaux sur plan.

Le forfait :

4- Elagage d'arbre

Ce prix rémunère, à l'unité, l'élagage d'arbre gênant pour la circulation, la découpe des branches et l'évacuation en décharge des débris végétaux.

L'unité :

5- Découpe de chaussée

Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la découpe de chaussée avant l'exécution des engravures pour les raccordements aux chaussées existantes

Le mètre linéaire :

6- Scarification de chaussée

Ce prix rémunère, au mètre carré, la scarification de la chaussée existante, avant l'exécution du reprofilage.

Le mètre carré :

7- Curage de fossés et caniveaux

Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le curage des caniveaux béton demi circulaire Ø 400 et de leurs berges latérales, par engin mécanique y compris le chargement et l'évacuation des déblais à la décharge.

Il comprend également la réfection des joints des caniveaux conservés au mortier de ciment.

Le mètre linéaire :

8- Curage des buses existantes

Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le curage hydraulique des buses existantes en amont des caniveaux (carrefour Micoulètes-Baysse)

Le mètre linéaire :

Réseau Eaux Pluviales

9- Remplacement des ponceaux d'accès aux parcelles

Ce prix rémunère au mètre linéaire le remplacement des ponceaux d'accès aux parcelles par des tuyaux Ø 500 PEHD annelé double paroi SN8.

Il comprend :

- La dépose des ponceaux existant et leur évacuation en décharge
- les terrassements
- le lit de pose en béton
- la fourniture et pose du tuyau
- l'enrobage en béton
- la fourniture et pose des ouvrages de tête
- les remblais jusqu'au niveau du terrain
- l'évacuation des terres excédentaires

Le mètre linéaire :

10-Remplacement des caniveaux endommagés

Ce prix rémunère, au mètre linéaire, le remplacement des caniveaux endommagés, demi-buse Ø 400.

Il comprend :

- la dépose des caniveaux et leur évacuation en décharge
- le lit de pose en béton
- la fourniture et pose des caniveaux
- la réfection des berges

Ce prix rémunère au mètre linéaire

11-Tuyau d'eaux pluviales en PEHD annelé double paroi série SN8

Ce prix rémunère au mètre linéaire les tuyaux EP en PEHD annelé double paroi SN8.

Il comprend :

- les terrassements en déblais
- le lit de pose en sable 0/4
- la fourniture et pose des tuyaux
- l'enrobage en GNT0/20
- les remblais
- l'évacuation des terres impropres en décharge

Ø 300 pour raccordement du regard à grille déplacé

11.1- Le mètre linéaire :.....

Ø 600 pour rejet dans le Riou

11.2- Le mètre linéaire :.....

12-Regard Ø 1000

Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation de regards de visite Ø 1000 mm en éléments préfabriqués.

Ce prix comprend :

- le matériel et la main d'œuvre nécessaires,
- l'implantation,
- les terrassements et l'évacuation des déblais à la décharge,
- la fourniture et la mise en œuvre des éléments préfabriqués en béton et leur jointement en mortier de ciment,
- le réglage de fond de fouilles et dressement des parois,
- les coffrages intérieurs et extérieurs,
- la fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 350 kg de ciment,
- la réalisation de la cunette et des formes de pente en béton,
- les joints et raccordements étanches aux canalisations,
- la fourniture et la pose de cadres, de tampons fonte EN124 – D400, d'échelons en aluminium strié,
- le raccordement à la conduite quelle que soit sa profondeur et son diamètre.

L'unité :.....

13-Regard à grille avaloir

Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation de regards en béton dosé à 350 kg de ciment ou en éléments préfabriqués avec grille plate 600x 600 mm en fonte à barreaux biais droit ou gauche suivant le sens d'écoulement des eaux de ruissèlement.

Ce prix comprend :

- le matériel et la main d'œuvre nécessaires,
- l'implantation,
- les terrassements et l'évacuation des déblais à la décharge,
- le réglage de fond de fouilles et dressement des parois,
- la fourniture et la mise en œuvre des éléments préfabriqués en béton et leur jointement en mortier de ciment,
- les coffrages intérieurs et extérieurs,
- la réalisation de la cunette et des formes de pente en béton,
- la fourniture et la pose de cadres et d'une grille plate 600x600mm répondant à la norme EN124 – D400,
- le raccordement à la conduite,
- les joints et raccordements étanches aux canalisations.

L'unité :

14-Ouvrage de rejet et de dissipation dans le Riou

Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation d'un ouvrage de rejet et de dissipation du Ø 600 dans le Riou.

- les fouilles complémentaires en terrain de toutes natures, y compris évacuation des matériaux excédentaires
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en place de béton de ciment
- la reprise éventuelle et la manutention du béton à l'intérieur des limites de chantier
- le compactage, la vibration,
- la protection des eaux de toute nature, ainsi que les frais d'évacuation des eaux,
- la fourniture, le transport et la mise en place de coffrage et toutes sujétions de façonnage, de raccordement, de nettoyage, etc...
- la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'armatures en acier, comprenant les coupes, cintrages, la confection des épingles, l'assemblage par ligatures en fil recuit, des cales d'armatures, etc...
- le raccordement étanche à la canalisation
- l'aménagement complet des abords y compris toutes sujétions de raccordement soigné aux talus
- la construction d'un perré en enrochements

L'unité :

Terrassements

15-Reprofilage de la voie

Ce prix rémunère au mètre carré, le reprofilage de la voie en « V » ou en dévers unique après la scarification de la chaussée, suivant les indications du plan, ainsi que les raccordements des accès des parcelles riveraines.

Il comprend :

- les terrassements complémentaires en déblais et remblais
- les apports en GNT éventuels si nécessaire
- les évacuations des terrassements excédentaires
- le réglage, l'arrosage et le compactage

Le mètre carré :

16-Déblais pour surlargeur ponctuelle de la chaussée (poutre de rive)

Ce prix rémunère au mètre cube, les terrassements en déblais en terrain de toute nature pour les surlargeurs ponctuelles de la chaussée projetée par rapport à la chaussée existante.

Il comprend :

- toutes sujétions de piquetage complémentaire nécessaire
- l'extraction des déblais et leur stockage
- les sujétions pour terrassements en terrain rocheux (emploi de matériels spéciaux tels que pelles de forte puissance, BRH,...)
- toutes sujétions nécessaires pour l'évacuation des eaux de surface et souterraines et la protection des réseaux existants, et des ouvrages réalisés (fossés provisoires, drains, purges, etc...)
- toutes sujétions liées à la circulation et aux accès des riverains

Le mètre cube :

17-Evacuation des terres impropres ou excédentaires

Ce prix rémunère au mètre cube, l'évacuation des terres impropres ou excédentaires en décharge publique.

Il comprend :

- la reprise, le chargement et le transport en décharge
- la remise en état de l'aire de stockage
- toutes sujétions d'accès, d'emprise et de contraintes de chargement et transport

Le mètre cube :

18-Remblais en GNT 0/31.5 pour surlargeur des fondations de la chaussée (poutre de rive)

Ce prix rémunère au mètre cube, les remblais en GNT 0/31.5 pour sur largeurs des fondations de la chaussée projetée.

Il comprend :

- le piquetage complémentaire

- la fourniture, le transport et la mise en œuvre
- le réglage, l'arrosage et le compactage

Le mètre cube :

19- Purge

Ce prix rémunère au mètre carré les travaux de purge des fondations en présence de sols de mauvaise qualité (portance insuffisante)

Il comprend :

- les études de sols pour identifier les caractéristiques des sols et déterminer la zone à purger
- les travaux de terrassements selon profondeur définie par les études de sols y compris évacuations en décharge
- la substitution des sols en place par des matériaux sains
- la fourniture et pose, si nécessaire, d'un géotextile anticontaminant
- le compactage des matériaux
- les frais de contrôle de mise en œuvre

Le mètre carré :

Revêtement

20- Engravure

Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation d'une engravure pour raccordement aux chaussées existantes

Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation d'engravure pour le raccordement de voiries neuves à la chaussée existante.

Il comprend :

- l'amenée et le repliement de l'atelier de rabotage,
- la réalisation de l'engravure,
- le chargement et l'évacuation à la décharge des produits de rabotage,
- la confection d'un chanfrein provisoire en enrobé noir pour le maintien de la circulation, et sa démolition,
- le nettoyage après réalisation,
- toutes sujétions pour travaux sous circulation

Le mètre linéaire :

21- Couche d'imprégnation

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre d'une couche d'imprégnation sur la partie haute de la couche en grave naturelle, à raison de 1,5 kg/m² d'émulsion acide dosé à 60 % avec sablage de 6 à 8 litres de grains de riz 4/6 au m² et cylindrage léger, y compris toute sujétion de matériel pour la mise en œuvre.

Le mètre carré :

22- Béton Bitumineux Semi Grenu 0/10 ép. : 6 cm

Ce prix rémunère à la tonne, la fabrication, le transport et la mise en œuvre d'un revêtement en BBSG 0/10 de classe 3 sur 6 cm d'épaisseur pour la confection d'un plateau surélevé au carrefour du chemin des Micoulètes et du chemin des Baysses.

La masse des bétons bitumineux sera prise égale à celle résultant des bons de pesée établie par le représentant du maître d'œuvre après pesée sur la bascule fournie par l'entrepreneur. Il comprend également l'amenée et le repliement du matériel.

La tonne:

23- Plateau surélevé

23.1- Couche d'accrochage

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre d'une couche d'accrochage sur enrobé, à raison de 200 à 300 g d'émulsion bitumineuse par m².

Le mètre carré :

23.2- Béton Bitumineux Semi Grenu 0/10 ép. : 14 cm

Ce prix rémunère à la tonne, la fabrication, le transport et la mise en œuvre d'un revêtement en BBSG 0/10 de classe 3 sur 14 cm d'épaisseur pour la confection d'un plateau surélevé au carrefour du chemin des Micoulètes et du chemin des Baysses et d'un ralentisseur situé à 200 m en amont du carrefour.

La masse des bétons bitumineux sera prise égale à celle résultant des bons de pesée établie par le représentant du maître d'œuvre après pesée sur la bascule fournie par l'entrepreneur. Il comprend également l'amenée et le repliement du matériel.

La tonne:

24- Bourrelet en enrobé

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la confection d'un bourrelet en enrobé au droit des entrées des riverains situés en contre bas du chemin.

Le mètre linéaire:

25- Bordure béton T2

Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose de bordure T2 classe A, en amont du plateau pour canaliser les eaux pluviales jusqu'au regard à grille.

Éléments posés sur semelle de béton dosé à 250 kg de ciment par mètre cube, de 10 cm d'épaisseur, avec un débordement latéral de 10 cm, y compris les terrassements, le chargement des déblais, leur évacuation à la décharge, le nivellement et le compactage de la forme, l'épaulement continu des bordures et la confection des joints au mortier de ciment tirés au fer.

Le mètre linéaire:

26- Mise à la côte d'ouvrage divers

Ce prix rémunère, à l'unité, la mise à niveau d'ouvrages divers.

Il comprend :

- Le matériel et la main d'œuvre nécessaire
- Les terrassements pour dégagement de l'ouvrage
- La dépose, le réglage ou le changement si nécessaire
- L'évacuation des déblais
- La mise à la côte finie
- La fourniture et mise en œuvre de béton pour calage
- Le raccordement au revêtement de chaussée

26.1- Bouche à clé

Ce prix rémunère à l'unité, la mise à niveau des bouches à clé du réseau d'eau potable.

L'unité:

26.2- Regard compteur AEP

Ce prix rémunère à l'unité, la mise à niveau des tampons des regards compteur du réseau d'eau potable.

L'unité:

Signalisation

27- Signalisation horizontale

Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et mise en œuvre de peinture routière rétro réfléchissante pour les dispositifs suivants :

27.1- Ligne Stop ou Cédez le passage

Le mètre carré :

27.2- Dents de requin pour plateau

Le mètre carré :

28- Signalisation verticale

Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de panneaux de police suivant la liste ci-dessous.

Les panneaux seront de petite gamme, en classe 2 et positionnés à 2m30 de hauteur sous le panneau le plus bas.

Il comprend le terrassement, la fondation en béton, le support section 80x40, le montage et le réglage sur site.

28.1- Stop AB4

L'unité:

28.2- Chaussée rétrécie A3

L'unité:

28.3

- Déplacement de panneau Ralentisseur A2B successif

L'unité:

28.4

- Surélévation de chaussée C27

L'unité:

28.5

- Déplacement de panneau sens prioritaire C18 et B15

L'unité: